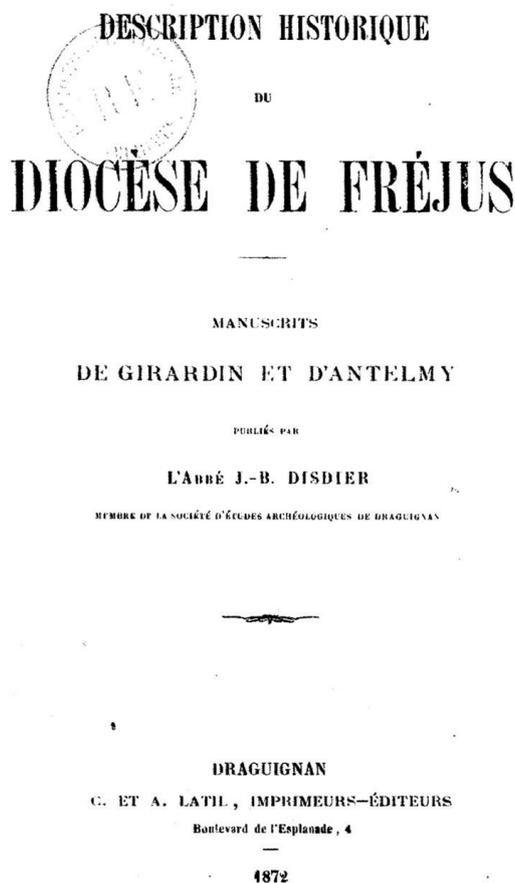


## **DES DOCUMENTS PEU CONNUS SORTIS DE L'OUBLI**

La *Société d'histoire de Fréjus et de sa région* se propose de rééditer certaines études ou documents d'histoire ayant trait à notre proche région, peu accessibles ou simplement oubliés.

Dans le cas où les droits sur la propriété intellectuelle ne sont pas éteints, une autorisation écrite des ayants droit (s'il en existe) sera requise.

Dans cette optique, Daniel Brentchaloff nous a proposé de publier cette année une description du cap Roux, extraite de la *Description historique du diocèse de Fréjus*, d'après les manuscrits du chanoine Joseph Antelmy (Fréjus 1648 – Fréjus 1697), vers 1675, complétés de 1748 à sa mort par le curé Jacques-Félix Girardin (Fréjus 1678 – Fréjus 1753), ouvrage publié par l'abbé J.-B. Disdier, C. et A. Latil, Draguignan, 1872<sup>1</sup>. Nous en respectons l'orthographe et la typographie.



<sup>1</sup> Le livre est maintenant disponible sur le site *Gallica* de la Bibliothèque nationale de France.  
L'avant-propos de l'ouvrage commence ainsi :

*L'histoire des paroisses du diocèse de Fréjus fut entreprise, il y a bientôt deux siècles, par Joseph Antelmy, chanoine, et plus de cinquante ans après par le curé Girardin. Les manuscrits que ces deux historiens laissèrent inachevés sont heureusement arrivés jusqu'à nous, traversant la période révolutionnaire qui a fait tant de vides dans nos archives diocésaines.*

## CAUROUX

Le Cauroux est un grand pays désert au-delà d'Agay dans le terroir de Saint-Rapheau, marqué par une montagne fort haute, nommée par les Italiens *Caporosso*, par les Latins *mons Capofulvus*, qui se donne en spectacle aux voyageurs par terre et par mer. Plusieurs anachorètes y ont fait leur séjour depuis le V<sup>e</sup> siècle jusqu'au nôtre.

Ce désert auroit sans doute été du goût du vénérable solitaire Abraham, qui parlant à ses confrères dans la XXIV<sup>e</sup> conférence de Cassien, chap. XII, leur disoit : « Évitions les demeures où l'on peut vivre agréablement ; préférons, à toutes les richesses du monde, nos sables stériles par leur amertume naturelle, et qui pour ce sujet ne doivent aucun tribut, et ne sont d'aucun domaine. » *Omnem amœnæ habitationis gratiam devitemus, squalentesque naturali amaritudine arenas nullique ob id ipsum juri dominioque subjectas cunctis mundi opibus præponamus.* Et dans le chap. II, le même abbé dit : « Nous trouvons toutes nos délices dans l'horreur de ce désert ; nous préférons ce lieu sauvage à tout ce qu'il y a d'agrément dans le reste du monde, et nous faisons infiniment plus d'état de ces sables amers et secs que de toutes les terres les plus fertiles et les plus riches. » *His tantum squaloribus delectamur universisque deliciis horrendam solitudinis istius præfererimus vastitatem, neque huic arenarum amaritudini quantumvis uberis glebæ divitias comparamus.* Il est vrai qu'il n'y a point de sable dans le désert de Cauroux, si ce n'est au bord de la mer qui le termine à l'orient et au midy, mais tout y est collines, pierrailles, montagnes, précipices, arbrisseaux rudes et piquans, bruyères et pins sauvages ; ses environs sont arides, sans plaine, sans route et sans eau ; on n'y trouve aucun défrichement, et ceux qui l'ont habité depuis tant de siècles n'ont pu se ménager qu'un peu de jardin.

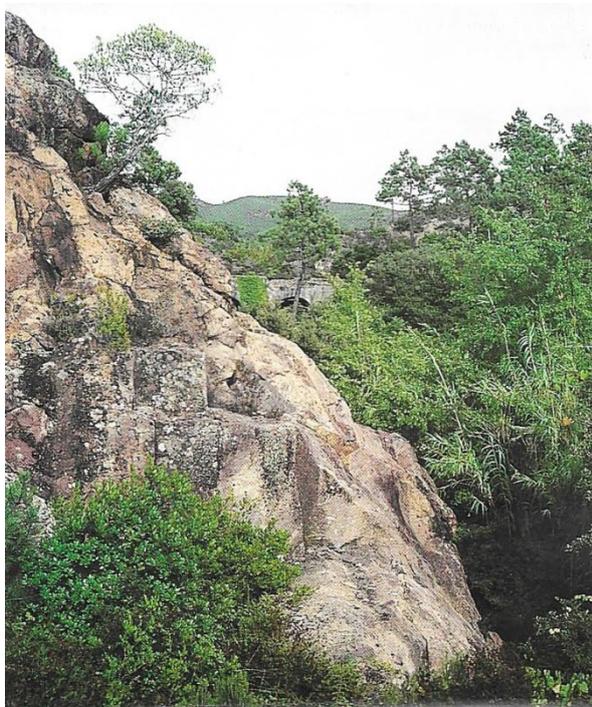
M. de Tillemont dit dans son histoire ecclésiastique, tome XII : « Je ne sais si on peut dire que saint Honorat passa quelque tems dans ce qu'on appelle le désert de *Caporosso*, dans une caverne, **sur le bord de la mer**, à deux ou trois lieues de Fréjus, vers Lérins ; la tradition du peuple veut qu'il ait demeuré quelque tems dans cet endroit. On l'appelle encore la Sainte-Baume ou la caverne de saint Honorat, et on l'y honore avec beaucoup de dévotion. »

Cette opinion, que M. de Tillemont avance en hésitant, est certaine chez les Fréjusiens, les religieux de Lérins et les diocèses voisins. Barralis, chronologiste de Lérins, en parle ; M. Joseph Antelmy et M. l'évêque de Grasse, son frère, l'assurent dans leurs écrits ; et ajoutons de plus que saint Honorat ayant quitté Cauroux pour fonder un monastère dans l'isle voisine, ne laissoit pas de revenir de tems en tems dans son ancienne retraite, qui n'en est éloignée que par un court trajet de mer.

On y montre encore, outre la caverne de saint Honorat, celle où saint Eucher, fidèle imitateur des vertus de ce saint, faisoit sa demeure non loin de la première, mais plus étroite, plus cachée et d'un accès plus difficile. Ce fut dans le séjour de Cauroux que ce saint composa l'éloquent et pieux traité de la louange du désert, que M. de Bolliers, autrefois évêque de Fréjus et abbé de Lérins, fit traduire en françois et imprimer pour la première fois.

Là, saint Eucher, parlant à saint Hilaire du désert en général, désigne souvent celui de Cauroux en particulier : « cette solitude, dit-il, que la nature a environnée de mille difficultez, est une cité bâtie sur la montagne du désert qui ne sauroit être cachée ! Oh que ces demeures inaccessibles et ces forêts sans route sont agréables à ceux qui ne désirent que Dieu ! O que ces retraites qui s'étendent si loin, et qui sont si bien gardées

par les artifices de la nature ont des charmes pour ceux qui ne cherchent que Jésus-Christ ! » *O quam jucundæ sant sitientibus Deum etiam devix illæ saltibus solitudines ! O quam amænæsant qærentibus Christum deserta illa quæ longe lateque natura excubante projecta sant !* Il désigne presque l'ancre où il se tenait caché, *intra quoddam conclave naturæ*. Le peuple l'appelle en provençal *lou San-traou*, que l'on ne visite qu'avec danger.



**Aspect du Cap Roux**  
Rocher de porphyre et vallon boisé

Il dépeint encore mieux ce désert dans sa belle lettre à Valérien sur le mépris du monde, écrite de Cauroux comme l'autre : « Nous avons ici, dit-il, une demeure assurée et un repos que rien ne peut troubler. On y trouve une vaste retraite loin des flots de la mer, où règne un aimable silence. » *Hic statio fidissima et quies certa : hic late recessus exclusis fluctibus silet.* Ces particularités ne conviennent ni à *Lera* ni à *Lerina*, qui sont deux petites isles sans ancre, sans forêt, sans obstacles, accessibles de toutes parts, et où l'on entend le bruit des flots de la mer à toute heure.

On croit aussi que saint Vincent de Lérins a travaillé son *Commonitoire* ou son traité sur la foi orthodoxe dans le désert de Cauroux. Voici ses paroles qui le marquent : « Le lieu où nous nous sommes retirés nous incite à écrire, car pour éviter le séjour des villes et la foule du monde, nous avons

choisi pour demeure une habitation qui en est fort éloignée : et nous habitons même dans la demeure secrète du monastère, afin que, renonçant ainsi à la superbe et à la vanité, apaisant au contraire Dieu par le sacrifice de l'humilité chrétienne, nous puissions non-seulement éviter les naufrages de la vie présente, mais encore les feux éternels dont nous sommes menacés dans les siècles à venir. *Urbium frequentiam tarbasque vitzantes, remotioris villæ etin ea secretum monasrerii incolimus habitum, ut... non solum præsentis vitæ naufragia, sed etiam futuri sæculi incendia vitare possimus.* Cette demeure secrète du monastère et cette habitation qui en étoit un peu éloignée, ne peut être que le désert de Cauroux.

Saint Maxime, que le peuple et le clergé de Fréjus avoit élu pour évêque au 5<sup>e</sup> siècle, se réfugia dans cette solitude pour ne pas être élevé à cette dignité sacrée. L'histoire suivante en fait foi ; c'est saint Fauste de Riez qui la raconte dans le panégyrique qu'il prononça à Riez l'année que ce saint mourut : « La ville, dit-il, voisine du désert situé entre l'isle de Lérins et cette ville, souhaitoit avec ardeur d'avoir Maxime pour évêque. Ce grand homme en eut quelque avis qui l'étonna et qui le fit résoudre de quitter son isle et de s'en aller bien loin. Mais prévenu par les prêtres qui descendirent de l'isle, il profita d'un moment favorable qu'il eut pour se réfugier dans l'épaisseur des forêts. »

Cette ville entre Riez et Lérins n'est autre que Fréjus ; Fauste distingue clairement l'isle qui est Lérins d'avec le désert qui est celui de Cauroux, à deux lieues de Fréjus. Car, dire qu'il y avoit des forêts épaisses dans l'isle de Lérins, c'est parler contre toute apparence, puisqu'elle n'a que deux milles de circonférence, et qu'elle étoit habitée par un grand

nombre de religieux qui avoient des cellules. Mais d'ailleurs Fauste désigne trop clairement un désert et des forêts hors de l'isle, disant que Fréjus étoit voisin du désert de Lérins et non pas de l'isle ; car il y a un bras de mer à passer pour aller de Fréjus à l'isle de Lérins. *Ambiebat Maximum proxima eremi civitas, quæ inter locum hunc et insulam ut nostis interjacet.* La suite le prouve encore mieux. Maxime se jeta dans un bateau, car il y en avoit sans doute quelqu'un pour amener les religieux à terre quand cela étoit nécessaire, et se fit conduire au rivage de Cauroux, d'où il se sauva dans les forêts et les montagnes.

Les Fréjusiens arrivés trop tard dans l'isle ne laissèrent pas de poursuivre leur dessein, et vinrent aborder au même rivage. On s'enfonça dans les forêts, on fouilla partout, on ne laisse rien à visiter, on grimpe sur les plus hauts rochers, on descend dans les lieux les plus profonds, on ne se lasse point, tout est mis en usage. *Ventilantur universa.* On chercha Maxime trois jours et trois nuits, mais ce fut inutilement. « J'en suis témoin, dit Fauste, il pleuvoit même pendant tout ce tems-là, et l'orage qu'il faisoit concouroit à faire sortir Maxime de sa retraite. Toute l'isle étoit cependant en alarme et frappée du péril où étoit le saint abbé. On auroit bien mieux aimé le voir enlevé par les Fréjusiens, dit Fauste, qu'exposé à périr de faim et d'incommoditez. » *Plus in eum expavescit jam oijuriamquam rapinam.* « On le cherchoit, ajoute-t-il avec éloquence et politesse pour son auditoire, on le cherchoit pour ses vertus et ses mérites, et le Seigneur, à cause des vôtres, ne permit pas qu'il fût trouvé. » *pro suis meritis quæritur, pro cestrīs non invenitur.*

Enfin c'est dans ce désert qu'une troupe de saints ont cherché Dieu de siècle en siècle jusqu'à nos jours. « Là, selon l'expression de saint Eucher, éloignez du tumulte de la république humaine, ils se trouvoient en quelque manière hors du monde, quoiqu'ils fussent dans le monde : là, séparez de tout, vivant dans le repos et le silence, ils n'avoient ni la volonté ni l'occasion de pécher. » *In mundo positi, quodammodo extra mundum sunt, alieni ab illo reipublicæ humanæ tumultu sepositi, quieti, silentes, nec magis absunt à voluntate peccandi quam a facultate.*

Ceux qui vont à Cauroux avec un esprit de piété, y respirent encore la dévotion et la tranquillité du cœur et de l'esprit. Les ecclésiastiques, les citoyens de Fréjus, les religieux de Lérins, les villes et bourgs des environs, aiment et révèrent encore ce saint lieu. On y voit les vestiges de quelques cellules à côté de la chapelle, qui n'est autre elle-même qu'une caverne vers le milieu de la plus haute montagne, où on sait par tradition que saint Honorat faisoit sa demeure ; l'autel est au fond, on y célèbre la messe, et sans doute que plusieurs saints prêtres solitaires de Lérins y ont offert les sacrez mystères.

Les derniers religieux de Lérins ayant été forcés d'abandonner cette demeure, dans le dixième siècle, par les incursions des Sarrasins, les hermites prirent leur place. M. Ondedey, évêque de Fréjus, leur fit bâtir une habitation : ils logeoient auparavant dans une grotte.

On trouve à Cauroux une fontaine de fort bonne eau, un petit jardin, une courte promenade et quelques arbres fruitiers.

\* \* \* \*

La SHFR a consacré plusieurs articles au Cap Roux – Saint-Honorat – Sainte-Baume :

Bulletin annuel n° 9 (2008) : Archéologie de la baume de Barthélemy à Saint-Raphaël (D. Brentchaloff)

Bulletin annuel n° 11 (2010) : La Sainte-Baume de l'Estérel (Paul Courbon)

Bulletin annuel n° 16 (2015) : La vida de Sant Honorat (Paul Roux)

Bulletin annuel n° 17 (2016) : La Sainte-Baume de saint Honorat (Pierre Chaix)

Bulletin annuel n° 17 (2016) : La Sainte-Baume du Cap Roux (Émile Bouisson)

Bulletin annuel n° 20 (2019) : Recherche sur l'ermitage d'Honorat au Cap Roux (D. Brentchaloff)